RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Prestations de services traiteur avec ou sans service pour les besoins de La Porte du Hainaut

---

Date et heure limites de réception des offres :
Jeudi 11 février 2027 à 12 :00

Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
Site minier de Wallers Arenberg
RUE Michel Rondet
BP 59
59135 Wallers

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Prestations de services traiteur avec ou sans service pour les besoins de La Porte du Hainaut
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	5
	Délai de validité des offres	200 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	12 mois reconductible tacitement une fois
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
1.6 - Réalisation de prestations similaires 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 6
2.3 - Variantes 6
2.4 - Développement durable 6
2.5 - Insertion par l'activité économique 6
3 - Conditions relatives au contrat 8
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 8
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 8
4 - Contenu du dossier de consultation 8
5 - Présentation des candidatures et des offres 8
5.1 - Documents à produire 9
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 11
6.1 - Transmission électronique 11
6.2 - Transmission sous support papier 13
7 - Examen des candidatures et des offres 14
7.1 - Sélection des candidatures 14
7.2 - Attribution des accords-cadres 14
7.3 - Suite à donner à la consultation 21
8 - Renseignements complémentaires 21
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 21
8.2 - Procédures de recours 21

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation porte sur la réalisation de prestations de services traiteurs avec ou sans service pour les besoins de La Porte du Hainaut.

Les spécifications techniques et la composition des prestations sont précisées au CCTP et aux BPU propres à chaque lot.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque lot sera attribué à un maximum de 7 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en cinq lots :

LOTS	INTITULE DU LOT	MONTANT MAXIMUM DU LOT SUR LA DUREE DU MARCHE EN €HT
LOT 1	Accueil café avec ou sans service	80 000 €
LOT 2	Plateaux repas	35 000 €
LOT 3	Buffets chauds, froid, sucré avec ou sans service	200 000 €
LOT 4	Cocktail avec ou sans service	350 000 €
LOT 5	Repas servis à l'assiette avec service	150 000 €

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

CODE PRINCIPAL	DESCRIPTION
55520000-1	Services traiteur

LOTS	CODE PRINCIPAL	DESCRIPTION
LOT 1	55520000-1	Services traiteur
LOT 2	55520000-1	Services traiteur
LOT 3	55520000-1	Services traiteur
LOT 4	55520000-1	Services traiteur
LOT 5	55520000-1	Services traiteur

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

LOTS	NOMENCLATURE	LIBELLE
LOT 1	1508	Pains, pâtisseries et mignardises
LOT 2	1509	Plateaux repas et autres préparations alimentaires
LOT 3	1511	Services des traiteurs hors restauration collective
LOT 4	1511	Services des traiteurs hors restauration collective
LOT 5	1511	Services des traiteurs hors restauration collective

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 200 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.5 - Insertion par l'activité économique

Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, le pouvoir adjudicateur a décidé de faire application des dispositions de l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique en incluant dans le CCAP une clause obligatoire d'insertion sociale et de promotion de l'emploi permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles particulières.

Le dispositif consiste à réserver, dans le cadre de l'exécution des prestations, une partie du temps de travail nécessaire à leur réalisation au bénéfice des publics prioritaires mentionnés dans le CCAP.

Cette action d'insertion sociale concerne tous les lots de la consultation.

Afin de faciliter la mise en œuvre de la démarche d'insertion, la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut a mis en place une procédure spécifique d'assistance, gérée par le PLIE de La Porte du Hainaut.
Service Emploi – Insertion de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut - Contacts : Madame Doris SOLDATI - Téléphone : 03.27.45.72.68 / Monsieur Thibaut FLAMME – Téléphone : 03 27 45 72 70.

2.6 Engagement en faveur des achats responsables et accompagnement des entreprises

1. La Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR)

La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut est signataire, depuis le 10 janvier 2025, de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR), portée par le Médiateur des entreprises et le Conseil National des Achats (CNA). Cette

charte repose sur dix engagements visant à promouvoir des relations équilibrées, transparentes et responsables entre les acheteurs et leurs fournisseurs.

Elle encourage notamment :

- Le respect des délais de paiement et des engagements contractuels ;
- Le développement de relations de confiance et de dialogue avec les entreprises ;
- L'accès des TPE/PME à la commande publique ;
- La prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et territoriaux dans les achats ;
- Le respect de l'éthique, de la transparence et de l'égalité de traitement ;
- La prévention des difficultés et la recherche de solutions amiables aux différends.

Par cette adhésion, la collectivité affirme sa volonté de développer une politique d'achats responsables et d'améliorer continuellement la qualité de ses relations avec les entreprises.

2. Appui numérique aux candidats

Afin de faciliter l'accès à la commande publique, la collectivité propose un dispositif d'accompagnement numérique destiné aux entreprises rencontrant des difficultés dans l'utilisation des outils de dématérialisation.

Les candidats peuvent solliciter :
Virgil DELJEHIER
Médiateur Numérique Mutualisé – Service Stratégie Numérique
Pôle Prospective, Projet de Territoire et Transversalité
Site Minier de Wallers-Arenberg – Rue Michel Rondet
59135 WALLERS
Téléphone : 06 85 20 88 30

Cet accompagnement est exclusivement technique et méthodologique. Il ne se substitue pas aux obligations des candidats et ne modifie ni les modalités ni les délais de remise des candidatures et des offres.

3. Correspondante TPE/PME – Suivi des relations fournisseurs

Dans le prolongement de son engagement RFAR, la collectivité a désigné une correspondante TPE/PME, interlocutrice privilégiée pour faciliter les relations avec les entreprises, notamment pendant l'exécution des marchés publics.

Audrey LEHUT
Assistante – Service Commande Publique
Correspondante TPE/PME
Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut
Téléphone : 03 27 09 97 61

Elle contribue à l'orientation des entreprises vers les services compétents et au suivi des éventuelles difficultés rencontrées dans leurs relations avec la collectivité.

4. Respect de l'égalité de traitement des candidats

Ces dispositifs s'inscrivent dans le strict respect des principes fondamentaux de la commande publique. Aucune information, assistance ou intervention susceptible de procurer un avantage concurrentiel à un candidat ou de porter atteinte à l'égalité de traitement ne pourra être apportée. Toute demande de renseignement relative au contenu de la consultation devra exclusivement être formulée selon les modalités prévues au présent règlement de consultation.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le Formulaire simplifié de candidature ;
- Le formulaire DC4 (Acte spécial de sous-traitance) ;
- Le règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun à l'ensemble des lots ;
- Les bordereaux des prix unitaires (BPU) ;
- Les détails quantitatifs estimatifs (DQE) ;
- Les cadres de réponses propre à chaque lot ;
- Le plan alimentaire territorial de La Porte du Hainaut.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.
Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Afin de faciliter l'exploitation informatique des documents, le candidat veillera à respecter la règle de nommage des fichiers de candidature et d'offre.

REGLE DE NOMMAGE ET DE BONNE GESTION DES FICHIERS

- Eviter les espaces, les accents et les caractères spéciaux (ex : & « » @ …).
- Ne pas mettre de noms trop longs.
- Utiliser des abréviations (« MT » pour mémoire technique, etc).
- Eviter une arborescence de plus de 2 niveaux.

5.1 - Documents à produire

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser **le formulaire simplifié de candidature**. A défaut, les candidats peuvent se référer aux formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

- Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Tout document relatif aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat	Non

- Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Les entreprises de création récente peuvent justifier leurs capacités par tout autre moyen.

Pièces de l'offre :

Pour chaque lot auquel il soumissionne, le candidat remet les pièces suivantes :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) complété et son annexe ;	**Recommandée**
Le bordereau des prix unitaires (BPU) complété et propre à chaque lot ;	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE) complété et propre à chaque lot ;	Non
Le cas échéant, le catalogue tarifaire du candidat (facultatif), Cf.article 6 du CCAP ;	Non
Le cadre de réponse complété et propre à chaque lot ;	Non
Pour chaque sous-traitant éventuellement présenté dans l'offre : - Le formulaire DC4 complété et signé électroniquement ; - Le formulaire DC2 complété ou équivalent ; - Les documents relatifs aux capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant ; - La déclaration sur l'honneur du sous-traitant prévue à l'article R.2143-3 du CCP ; - N° de SIRET : Attestation RNE (https://data.inpi.fr) ou avis de situation INSEE (https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr); - RIB avec raison sociale conforme ; - Attestation d'assurance responsabilité civile ; - Attestation de régularité fiscale ; - Attestation de vigilance URSAAF (https://www.urssaf.fr/accueil/outils-documentation/outils/verification-attestation.html);	Non

- Attestation de non-redressement.	

Signature de l'acte d'engagement (AE) :

La signature électronique de l'acte d'engagement (AE) est recommandée, sans toutefois être obligatoire dans le cadre de la présente consultation.

La signature électronique du marché par l'attributaire sera exigée dans le cadre de la consultation. Aussi, les candidats peuvent remettre l'acte d'engagement signé électroniquement dès le dépôt de leur offre.

La Porte du Hainaut apportera son assistance aux attributaires pressentis pour la signature électronique de l'acte d'engagement, s'ils ne disposent pas d'une solution de signature électronique.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

En cas de survenance d'un problème technique lié à l'utilisation de la plateforme, le candidat peut utiliser l'assistance en ligne assurée par le gestionnaire du profil acheteur. Il est précisé que les services de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut ne sont pas compétents pour assurer cette assistance.

- **Envoi d'une copie de sauvegarde (FACULTATIF)**

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée de 9h00 à 12h et 14h à 16h30 à l'adresse suivante :

CA PORTE DU HAINAUT
ZI du Plouich - Bâtiment 1 bis
Rue du commerce
59590 Raismes

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : XLS, DOC, PDF.

- **Signature électronique des documents**

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

- **Création d'un compte « espace entreprise » sur AWS**

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : jeudi 11 février 2027 à 12:00:00

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°1 – Accueil café avec ou sans service :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations Il est précisé que l'analyse sera effectuée au moyen d'un DQE. Le montant de l'offre présenté sera obtenu par application des prix renseignés dans le BPU aux quantités continues dans le DQE.	40 *pts*
2-Valeur technique	**45 *pts***
2.1-Approvisionnement durable, de qualité et diversité de l'offre *Ce sous-critère sera apprécié à partir des éléments suivants :*	*15 pts*
2.1.1 La diversité de l'offre par saison	*10 pts*
2.1.2 -Le niveau d'engagement dans l'agriculture biologique et autres labels, circuits courts et commerce équitable	*5 pts*
2.2-Les moyens matériels affectés à l'exécution de la prestation	*15 pts*

Ce sous-critère sera apprécié à partir des éléments suivants :	
2.2.1 Le personnel affecté à l'exécution des prestations (fonctions, qualifications, formations en hygiène alimentaire et modalités d'encadrement), ainsi que les dispositions prévues pour garantir la continuité du service en cas d'absence ou d'indisponibilité d'un membre de l'équipe, ainsi que l'organisation opérationnelle de la prestation sur site, notamment les moyens humains affectés au service et les modalités d'installation, de mise en place, de service et de débarrassage	*10 pts*
2.2.2 Les véhicules de livraison, leurs caractéristiques adaptées au transport des denrées alimentaires et les conditions de maintien en température et les modalités prévues en cas de panne d'un véhicule, de rupture de la chaine du froid, d'indisponibilité de matériel ou d'incident de livraison	*5 pts*
2.3-Organisation opérationnelle, maîtrise sanitaire et gestion des aléas *Ce sous-critère sera apprécié à partir des éléments suivants :*	*15 pts*
2.3.1 Les modalités de traçabilité des denrées alimentaires	*5 pts*
2.3.2 Les modalités de traitement des allergènes, des régimes ou contraintes alimentaires signalés par La Porte du Hainaut	*5 pts*
2.3.3 Les mesures correctives et préventives mises en œuvre, les délais et les solutions de substitution en urgence prévues en cas d'incident (erreur de quantité ou de commande, produit manquant, allergène non signalé, rupture de la chaîne du froid, retard de livraison, altération d'une denrée ou suspicion de risque sanitaire)	*5 pts*
3-Performances en matière de développement durable	**10 *pts***
3.1-Les modalités de réduction, de réemploi, de réutilisation ou de recyclage des emballages et contenants	*5 pts*
3.2-La gestion des déchets dont les dispositifs de tri	*5 pts*
4-Performances en matière sociale Engagement en matière d'insertion professionnelle (jugé au regard de des mesures et actions que le candidat s'engage à mettre en œuvre dans le cadre de l'exécution du marché en faveur de l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.	**5 *pts***

Pour le lot n°2 – Plateaux repas :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations Il est précisé que l'analyse sera effectuée au moyen d'un DQE. Le montant de l'offre présenté sera obtenu par application des prix renseignés dans le BPU aux quantités continues dans le DQE.	40 *pts*

2-Valeur technique	**45 *pts***
2.1-Approvisionnement durable, de qualité et diversité de l'offre *Ce sous-critère sera apprécié à partir des éléments suivants :*	*15 pts*
2.1.1 La diversité de l'offre par saison	*10 pts*
2.1.2 -Le niveau d'engagement dans l'agriculture biologique et autres labels, circuits courts et commerce équitable	*5 pts*
2.2-Les moyens matériels affectés à l'exécution de la prestation *Ce sous-critère sera apprécié à partir des éléments suivants :* Les véhicules de livraison, leurs caractéristiques adaptées au transport des denrées alimentaires et les conditions de maintien en température et les modalités prévues en cas de panne d'un véhicule, de rupture de la chaine du froid, d'indisponibilité de matériel ou d'incident de livraison.	*10 pts*
2.3-Gestion des aléas et de la traçabilité *Ce sous-critère sera apprécié à partir des éléments suivants :*	*20 pts*
2.3.1 Les mesures correctives, délais et solutions de substitution en urgence prévues en cas d'incident (erreur de quantité ou de commande, produit manquant, allergène non signalé, rupture de la chaîne du froid, retard de livraison)	*15 pts*
2.3.2 Modalités de traçabilité des produits et d'information des convives sur les allergènes et l'origine des produits	*5 pts*
3-Performances en matière de développement durable	**10 *pts***
3.1-Les modalités de réduction, de réemploi, de réutilisation ou de recyclage des emballages et contenants des plateaux repas	*5 pts*
3.2-La réduction des déchets	*5 pts*
4-Performances en matière sociale Engagement en matière d'insertion professionnelle (jugé au regard de des mesures et actions que le candidat s'engage à mettre en œuvre dans le cadre de l'exécution du marché en faveur de l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.	**5 *pts***

Pour le lot n°3 – Buffets chauds, froids et sucrés avec ou sans service :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 *pts*

Il est précisé que l'analyse sera effectuée au moyen d'un DQE. Le montant de l'offre présenté sera obtenu par application des prix renseignés dans le BPU aux quantités continues dans le DQE.	
2-Valeur technique	**45 *pts***
2.1-Approvisionnement durable, de qualité et diversité de l'offre *Ce sous-critère sera apprécié à partir des éléments suivants :*	*15 pts*
2.1.1 Qualité, diversité et niveau de gamme des prestations de buffets proposées, appréciés au regard des exemples de buffets standard et premium remis par le candidat ;	*10 pts*
2.1.2 -Le niveau d'engagement dans l'agriculture biologique et autres labels, circuits courts et commerce équitable	*5 pts*
2.2-Les moyens matériels affectés à l'exécution de la prestation *Ce sous-critère sera apprécié à partir des éléments suivants :*	*15 pts*
2.2.1 Le personnel affecté à l'exécution des prestations (fonctions, qualifications, formations en hygiène alimentaire et modalités d'encadrement), ainsi que les dispositions prévues pour garantir la continuité du service en cas d'absence ou d'indisponibilité d'un membre de l'équipe, ainsi que l'organisation opérationnelle de la prestation sur site, notamment les moyens humains affectés au service et les modalités d'installation, de mise en place, de service et de débarrassage	*10 pts*
2.2.2 Les véhicules de livraison, leurs caractéristiques adaptées au transport des denrées alimentaires et les conditions de maintien en température et les modalités prévues en cas de panne d'un véhicule, de rupture de la chaine du froid, d'indisponibilité de matériel ou d'incident de livraison	*5 pts*
2.3- Organisation opérationnelle, maîtrise sanitaire et gestion des aléas : *Ce sous-critère sera apprécié à partir des éléments suivants :*	*15 pts*
2.3.1 Les modalités de traçabilité des denrées alimentaires	*5 pts*
2.3.2 Les modalités de traitement des allergènes, des régimes ou contraintes alimentaires signalés par La Porte du Hainaut	*5 pts*
2.3.3 Les mesures correctives et préventives mises en œuvre, les délais et les solutions de substitution en urgence prévues en cas d'incident (erreur de quantité ou de commande, produit manquant, allergène non signalé, rupture de la chaîne du froid, retard de livraison, altération d'une denrée ou suspicion de risque sanitaire)	*5 pts*
3-Performances en matière de développement durable	**10 *pts***
3.1-Les modalités de réduction, de réemploi, de réutilisation ou de recyclage des emballages et contenants	*5 pts*
3.2-La gestion des déchets dont les dispositifs de tri	*5 pts*
4-Performances en matière sociale	**5 *pts***

Engagement en matière d'insertion professionnelle (jugé au regard de des mesures et actions que le candidat s'engage à mettre en œuvre dans le cadre de l'exécution du marché en faveur de l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.	

Pour le lot n°4 – Cocktail avec ou sans service :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations Il est précisé que l'analyse sera effectuée au moyen d'un DQE. Le montant de l'offre présenté sera obtenu par application des prix renseignés dans le BPU aux quantités continues dans le DQE.	40 *pts*
2-Valeur technique	**45 *pts***
2.1-Approvisionnement durable, de qualité et diversité de l'offre *Ce sous-critère sera apprécié à partir des éléments suivants :*	*15 pts*
2.1.1 Qualité, diversité et niveau de gamme des prestations cocktails proposées, appréciés au regard des exemples de cocktails standard et premium remis par le candidat ;	*10 pts*
2.1.2 -Le niveau d'engagement dans l'agriculture biologique et autres labels, circuits courts et commerce équitable	*5 pts*
2.2-Les moyens matériels affectés à l'exécution de la prestation *Ce sous-critère sera apprécié à partir des éléments suivants :*	*15 pts*
2.2.1 Le personnel affecté à l'exécution des prestations (fonctions, qualifications, formations en hygiène alimentaire et modalités d'encadrement), ainsi que les dispositions prévues pour garantir la continuité du service en cas d'absence ou d'indisponibilité d'un membre de l'équipe, ainsi que l'organisation opérationnelle de la prestation sur site, notamment les moyens humains affectés au service et les modalités d'installation, de mise en place, de service et de débarrassage	*10 pts*
2.2.2 Les véhicules de livraison, leurs caractéristiques adaptées au transport des denrées alimentaires et les conditions de maintien en température et les modalités prévues en cas de panne d'un véhicule, de rupture de la chaine du froid, d'indisponibilité de matériel ou d'incident de livraison	*5 pts*
2.3- Organisation opérationnelle, maîtrise sanitaire et gestion des aléas : *Ce sous-critère sera apprécié à partir des éléments suivants :*	*15 pts*
2.3.1 Les modalités de traçabilité des denrées alimentaires	*5 pts*
2.3.2 Les modalités de traitement des allergènes, des régimes ou contraintes alimentaires signalés par La Porte du Hainaut	*5 pts*

2.3.3 Les mesures correctives et préventives mises en œuvre, les délais et les solutions de substitution en urgence prévues en cas d'incident (erreur de quantité ou de commande, produit manquant, allergène non signalé, rupture de la chaîne du froid, retard de livraison, altération d'une denrée ou suspicion de risque sanitaire)	*5 pts*
3-Performances en matière de développement durable	**10 *pts***
3.1-Les modalités de réduction, de réemploi, de réutilisation ou de recyclage des emballages et contenants	*5 pts*
3.2-La gestion des déchets dont les dispositifs de tri	*5 pts*
4-Performances en matière sociale Engagement en matière d'insertion professionnelle (jugé au regard de des mesures et actions que le candidat s'engage à mettre en œuvre dans le cadre de l'exécution du marché en faveur de l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.	**5 *pts***

Pour le lot n°5 – Repas servis à l'assiette :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations Il est précisé que l'analyse sera effectuée au moyen d'un DQE. Le montant de l'offre présenté sera obtenu par application des prix renseignés dans le BPU aux quantités continues dans le DQE.	40 *pts*
2-Valeur technique	**45 *pts***
2.1-Approvisionnement durable, de qualité et diversité de l'offre *Ce sous-critère sera apprécié à partir des éléments suivants :*	*15 pts*
2.1.1 - La diversité de l'offre par saison	*10 pts*
2.1.2 -Le niveau d'engagement dans l'agriculture biologique et autres labels, circuits courts et commerce équitable	*5 pts*
2.2-Les moyens matériels affectés à l'exécution de la prestation *Ce sous-critère sera apprécié à partir des éléments suivants :*	*15 pts*
2.2.1 Le personnel affecté à l'exécution des prestations (fonctions, qualifications, formations en hygiène alimentaire et modalités d'encadrement), ainsi que les dispositions prévues pour garantir la continuité du service en cas d'absence ou d'indisponibilité d'un membre de l'équipe, ainsi que l'organisation opérationnelle de la prestation sur site, notamment les moyens humains affectés au service et les modalités d'installation, de mise en place, de service et de débarrassage	*10 pts*
2.2.2 Les véhicules de livraison, leurs caractéristiques adaptées au transport des denrées alimentaires et les conditions de maintien en température et les modalités prévues en cas de panne d'un véhicule,	*5 pts*

de rupture de la chaine du froid, d'indisponibilité de matériel ou d'incident de livraison	
2.3- Organisation opérationnelle et maîtrise sanitaire *Ce sous-critère sera apprécié à partir des éléments suivants :*	*15 pts*
2.3.1 - Les modalités de traçabilité des denrées alimentaires et de traitement d'une non-conformité	*5 pts*
2.3.2 Les modalités de traitement des allergènes, des régimes ou contraintes alimentaires signalés par La Porte du Hainaut	*5 pts*
2.3.3 Les mesures correctives et préventives mises en œuvre, les délais et les solutions de substitution en urgence prévues en cas d'incident (erreur de quantité ou de commande, produit manquant, allergène non signalé, rupture de la chaîne du froid, retard de livraison, altération d'une denrée ou suspicion de risque sanitaire)	*5 pts*
3-Performances en matière de développement durable	**10 *pts***
3.1-Les modalités de réduction, de réemploi, de réutilisation ou de recyclage des emballages et contenants	*5 pts*
3.2-La gestion des déchets dont les dispositifs de tri	*5 pts*
4-Performances en matière sociale Engagement en matière d'insertion professionnelle (jugé au regard de des mesures et actions que le candidat s'engage à mettre en œuvre dans le cadre de l'exécution du marché en faveur de l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.	**5 *pts***

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.
La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 7 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation.

La Porte du Hainaut se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté les offres les mieux classées à l'issue d'une première analyse. La négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix, sans modifier les caractéristiques essentielles du besoin. L'acheteur peut également attribuer les accords-cadres sur la base des offres initiales sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.



Afin de lever toute ambiguïté, le délai de 10 jours s'apprécie comme précisé ci-dessous :
- date limite de remise des offres : 10/11/2026 à 12h00 ;
- date limite pour adresser une demande de renseignement : 20/11/2026 à 12h00.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles

L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d’un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr